

**Bulletin d'information**  
**2023-003**

**Mise à jour des directives de dépôt - Provisions pour bénéfiques, rendement de la prime (RDP)**

---

À :	Tous les assureurs qui exploitent une entreprise dans la province du Nouveau-Brunswick
Objet :	Mise à jour des directives de dépôt - Provisions pour bénéfiques, rendement de la prime (RDP)
Date :	Le 14 avril 2023

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick ( « la Commission » ) a publié une mise à jour des directives de dépôt modifiant l'article **4.g. Provisions pour bénéfiques** qui comprendra désormais les sections :

- 4.g.1 – Taux de rentabilité des souscriptions
- 4.g.2 – Actualisation
- 4.g.3 – Taux de rentabilité de la souscription cible et implicite proposé

La Commission continuera d'examiner chaque dépôt de modification tarifaire selon ses propres mérites et de tenir compte du RDP implicite de chaque demande, résultant de la modification tarifaire moyenne globale proposée, ainsi que le RDP cible.

Tous les dépôts soumis après le 31 mai 2023 doivent suivre la mise à jour des directives de dépôt des Provisions pour bénéfiques.

Les directives de dépôt susmentionnées se trouvent sur le site Web de la Commission à [http://www.nbib-canb.org/lindustrie/depot\\_de\\_demande](http://www.nbib-canb.org/lindustrie/depot_de_demande).

Si vous avez des préoccupations ou des questions concernant ce qui précède, n'hésitez pas à contacter :

Tessa Stright, Directrice des services d'assurances et Secrétaire auxiliaire à la Commission  
[tessa.stright@nbib-canb.org](mailto:tessa.stright@nbib-canb.org)  
(506) 643-7710